

Compiègne, décembre 2019
Information nouveau service

NOUVEAU SERVICE

AUTOECO renforce son offre commerciale concernant la traçabilité des déchets automobiles et lance un nouveau service unique en son genre : Aide aux déclaratifs environnementaux annuels

Un service unique pour la réalisation des déclaratifs concernant les déchets du secteur automobile.

Tous les ans, les professionnels de l'automobile sont soumis à l'obligation de déclarer les différents volumes de déchets émanant de leur activité même, et des produits vendus par leur structure aux particuliers comme aux professionnels.

Une attention toute particulière sera d'ailleurs portée sur les producteurs soumis à la notion de "responsabilité élargie du producteur" (REP) en ce qui concerne la gestion des déchets générés par les produits qu'ils fabriquent ou mettent sur le marché.

Ces déclarations sont à effectuer entre le mois de janvier et le mois d'avril selon le type de déchet. Elles concernent aussi bien les déchets automobiles en propre (batteries, pneus, véhicules usagés, piles, équipements électriques, accessoires, pièces détachées, ...), que leurs emballages et conditionnements.

DECLARATION	SECRETS CONCERNES	DATÉ DE LA DECLARATION	DECLARANT RUC
ECCHIMALISAGE	Caractéristiques des emballages destinés à protéger les produits pharmaceutiques	2002	http://www.ecchimalisage.com
ECOSYSTEM	Papier	2002	www.ecosystem.fr
CONSOLE MOBILE	Plans et cartes de localisation	2002	http://www.console.fr http://www.console.fr
ECODER	Déclats Office Applications	0103	http://www.ecoder.com
EDI	Equipements Embarqués	2003	http://www.edi.com
GAZ FLUORÉS	Refrigerants	2003	http://www.gazfluorés.com
RELIÉS ET BATTERIES	Batteries au plomb	2003	http://www.reliés.com
PAQUES	Prothèses dentaires	2003	http://www.paques.com
IMU	Véhicules en fin de vie	2003	http://www.imu.com
IMU (données et activités de la responsabilité)			
TRAP	Trappe à déchets solides	2004	http://www.trap.com

Acteur majeur de la traçabilité environnementale dans le secteur automobile, c'est dans le cadre de ce nouveau service que la société AUTOECO met son savoir-faire et son expertise au service des professionnels afin de leur permettre de répondre efficacement à ces contraintes légales. En l'occurrence, AUTOECO aide les marques, les réseaux, et les réparateurs automobiles à regrouper les informations nécessaires aux déclaratifs, à se rapprocher des organismes dédiés, et à respecter les délais imposés.

Outre une base de données qui fait référence sur le marché, la valeur ajoutée d'AUTOECO est de proposer un véritable service de proximité en se déplaçant directement chez les professionnels afin de les aider au mieux à remplir ces déclaratifs en toute sérénité et sans risque d'oubli.

Un service sur-mesure pour des déclaratifs en toute conformité.

Avec AUTOECO et sa plate-forme **“www.autoeco.com”**, les professionnels du secteur de l’automobile bénéficient d’un service de déclaration sur-mesure, performant et adapté à leur domaine d’activité. Le service d’assistance proposé par AUTOECO se révèle être d’une grande utilité pour les acteurs du secteur dans la mesure où ces derniers vont pouvoir respecter les différents délais et se conformer à la loi en vigueur sans crainte de réaliser des déclarations erronées ou incomplètes.

L'intervention d'AUTOECO consiste notamment à aider les professionnels en mettant en place les procédures de déclarations spécifiques et cohérentes en fonction de leur métier.

Dans cette démarche, AUTOECO fournit notamment :

- Une synthèse des déclarations à effectuer.
- Une liste des informations et des documents à regrouper en amont de la déclaration.
- Un détail des fichiers nécessaires aux différents calculs des taxes.
- Un calendrier précis par type de déclaratif avec un rappel des informations devant y figurer.
- Un listing des différents sites web agréés sur lesquels les professionnels doivent déposer leurs déclarations.

En complément du conseil apporté, AUTOECO fait également bénéficier aux professionnels via sa plateforme "www.autoeco.com", de la mise en place d'un historique complet de leurs différentes déclarations. Accessible à tout moment, cet historique permettra aux clients de s'appuyer dans le futur sur une base existante et ainsi d'optimiser leurs déclarations, avec également la possibilité de réintégrer les résultats passés dans les moyennes

Types de produits concernés par les déclaratifs annuels

- . Batteries.
- . Cartons et plastiques des emballages des pièces vendues au comptoir, aux particuliers.
- . Déchets Diffus Spécifiques.
- . Equipements électriques et électroniques (EEE).
- . Gaz fluorés, incluant les fluides frigorigènes utilisés dans les équipements frigorifiques et climatiques (GF).
- . Papiers-Imprimés.
- . Piles et accumulateurs portables.
- . Pneumatiques et roues complètes (usagés et neufs).
- . Pneus des VHU (Véhicules hors d'usage).
- . Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP).
- . Véhicules hors d'usage (VHU).